

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

10 avril 2019

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dixième jour du mois d'avril deux mille dix-neuf (10-04-2019) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière adjointe et monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 19-04-51

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mars 2019;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des recommandations;
7. Adoption d'une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;
8. Adhésion annuelle à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie;

9. Bassin versant du St-Maurice : demande de partenariat;
 10. Financement de la Corporation du Transport adapté Mékinac (CTAM);
 11. Schéma de couverture de risque en incendie : Adoption du rapport annuel 2018;
 12. Entente de gestion du bureau d'accueil touristique de Mékinac;
 13. Fonds Desjardins;
 14. Baux de villégiature : Demande au Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles une révision de la valeur de référence du pôle de Sainte-Thècle;
 15. Varia :
 - a) Déploiement d'un réseau de bornes électriques
 - b) Approbation du règlement de zonage numéro 362-2019 de la municipalité de Ste-Thècle
 - c) Approbation des règlements de zonage numéros 2018-361 et 2018-362 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban
 - d) Accès internet haute vitesse : Modalité de fonctionnement des nouveaux programme gouvernementaux
 - e) Remerciement à madame Julie Trépanier
- Questions de l'assemblée;
 - Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 13 mars 2019 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

Re 19-04-52

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019, en apportant des précisions supplémentaires à la résolution 19-03-47.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines)

89 405.44

Déplacement des employés (es)

3 336.94

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.86
Telus mobilité	242.46
Xittel (téléphone)	652.13
Xittel (internet)	609.37
Hydro-Québec	2 120.72
Distribution Vithemon	92.00
RREMQ	12 982.33
La Capitale	9 362.16
Monsieur Marcel Perron	1 351.17
Servitec inc. - contrat mensuel, TAQ	12 021.85
Fournitures de bureau Denis	28.73
Syndicat des employés	889.49
Corp. Transport adapté	48 000.00
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septique, q-p)	135 946.39
ADGMRCQ (formation)	488.64
AGRCQ (cotisation annuelle et formation)	689.85
Androïde	1 692.99
Boulangerie Germain	292.86
FQM (Formation)	203.13
Municipalité de Lac-aux-Sables (pompiers)	812.50
Réseau Loisir Mékinac	25 702.00
Union des producteurs agricoles Mauricie	172.46
Éditions Yvon Blais	724.50
IciMédias	396.66
Microgest informatique	879.33
<u>Visa :</u>	
Registre foncier	101.00
RDPRM	20.00
Frais de déplacement	358.51
InReach	36.70
Abonnement Dropbox	109.00

Total fournisseurs : 257 144.79**Fonds de développement du territoire**

Éditions Communautaires des Chenaux	1 000.00
IciMedia	1 098.01
FQM (formation)	224.20

Total FDT : 2 322.21

Développement économique

FQM (formation) 224.20

Total Développement économique : 224.20

Promotion Touristique

Télus 98.19

Tourisme Mauricie 1 954.58

Total Tourisme : 2 052.77

Activité de loisir/culture

Résidence Le Béli (culture) 150.00

FQM (formation) 224.20

URLSM 150.00

Total Loisir/Culture : 524.20

Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'Habitation 2 069.56

Total Rénovation de l'habitat : 2 069.56

Baux de villégiature

Ministre des Finances 266 306.14

Total Baux de villégiature : 266 306.14

Cour municipale

AGCMQ (formation) 201.21

SAAQ 292.17

Tremblay Bois Mignault Lemay 3 241.91

Indemnité aux témoins 165.12

Denis Carpentier 100.00

Total Cour municipale : 4 000.41

Grand total : 627 386.65

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

André Bouvet Itée 21 731.22

TNO DE LA MRC DE MÉKINAC

Fournisseurs de biens et services

ADGMRCQ (formation) 574.87
Ministre des Finances 20.00
Remb. de trop perçus 603.93

Total : 1 198.80

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) 1 155.95

Rémunération des maires 7 040.03

Fournisseurs de biens et services

Direction de la gestion du fonds du MERN 112.00
Municipalité de Lac-aux-Sables (pompiers) 812.50
Régie des incendies de Centre Mékinac (pompiers) 4 062.50
Chez Jacob 219.26

Total fournisseurs : 5 206.26

Fonds de développement du territoire

Avivia Inc. 10 000.00

Total FDT : 10 000.00

Cour municipale

Ministre des Finances (remb. amendes) 13 522.00
A.G.C.M.Q. 252.95

Total cour municipale : 13 774.95

Grand total : 37 177.19

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 10 avril 2019.

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière adjointe

Re 19-04-53

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 10 avril 2019 totalisant 664563.84 \$ pour la MRC, 21 731.22 \$ pour le parc industriel régional et 1 198.80 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Accusé réception de la reddition de comptes concernant la période du 1^{er} octobre 2018 au 31 mars 2019 pour les baux de villégiature de la MRC de Mékinac;
- Monsieur Réjean Houle, secrétaire adjoint au Secrétariat à la jeunesse, nous informe d'une aide financière d'un montant maximal de 15 000 \$ pour le projet « Comité jeunesse Mékinac » et des modalités à respecter;
- Monsieur André Paradis, président de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, nous invite à adopter une résolution demandant au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique de modifier le *Règlement sur la récupération des appareils ménagers et de climatisation*;
- Madame Annick Bouchard, directrice à la direction de la sécurité incendie demande copie du rapport d'activité pour l'année 2018 concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risque;
- Monsieur Marc-André Leblanc nous informe du dépôt d'un montant de 30 144 \$ consistant à une aide financière visant à répondre à des besoins suite à la légalisation du cannabis pour les années 2019 et 2020;
- Accusé réception de notre résolution transmise le 19 mars dernier, par courriel, concernant le Fonds large bande du CRTC;
- Deux correspondances de Marco Lethiecq concernant deux demandes dans le cadre du programme PADF, PADF-18-13 (chemin Foisy) et PADF 18-12 (chemin Bêtes Puantes), octroyant un premier versement de 6 000 \$ pour chacun des dossiers;
- Le ministre des Transports nous informe que dans le cadre du programme d'aide au développement du transport collectif, volet II, visant le transport en milieu rural, il nous accorde la somme de 100 000\$ pour l'exploitation d'un service de transport collectif;

- La ministre de la Culture et des Communications, madame Nathalie Roy, nous annonce une aide financière de 6 300 \$ en complément des montants déjà annoncés en juin 2017 pour la mise en œuvre de l'entente dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat;
- Monsieur Martin Arsenault, sous-ministre adjoint aux territoires, nous informe que notre projet d'un centre de transbordement ferroviaire a été choisi et priorisé par le comité régional de la Mauricie. Par l'entremise du Fonds d'appui au rayonnement des régions, les élus régionaux contribueront et une somme maximale de 250 000 \$ sera réservée à même l'enveloppe de la Mauricie;
- Madame Line Ayotte, agente de développement au CAB Mékinac, nous invite à un souper reconnaissance aux Bénévoles le 12 avril 2019, dans le cadre de la semaine de l'action bénévole;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 19-04-54

Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC) : RATIFICATION DES RECOMMANDATIONS

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 8 avril 2019, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 19-04-55

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

- Martine Hamelin (Rose Pétale)
 - 10 000 \$ FDT-Entreprises privées volet Relève;
 - 7 500 \$, FLI Relève, 0%, moratoire 12 mois, amortissement 48 mois;
 - 3 750 \$, FLI, 10%, amortissement 60 mois;
 - 3 750 \$, FLS, 11%, amortissement 60 mois;
- Festival Western de St-Tite inc.
 - 10 000 \$ FDT - Volet Entreprises privés-Soutien aux entreprises;
- Avivia inc
 - 10 000 \$ FDT - Volet Innovation
- Octroyer un moratoire de capital pour 2 entreprises (9211-3695 Québec inc. (Chez Jacob) et Ferme Usama Estafanos), conditionnellement à l'acceptation d'un moratoire par la SADC Vallée de la Batiscan;

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

Re 19-04-56

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'adopter la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, tel que présentée.

- Adopté à l'unanimité -

ADHÉSION ANNUELLE À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler notre cotisation à l'URLSM et de nommer le représentant de la MRC de Mékinac;

Re 19-04-57

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 1 000\$, et de nommer monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac à titre de représentant de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

BASSIN VERSANT DU ST-MAURICE : DEMANDE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier pour un souper bénéfique afin de préserver le Trou à Barbotte;

Re 19-04-58

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'octroyer la somme de 200 \$ à titre de partenaire de soutien au Bassin versant du St-Maurice.

- Adopté à l'unanimité -

FINANCEMENT DE LA CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ MÉKINAC (CTAM)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac offre le service de transport collectif régional depuis le 2001 et qu'elle mandate la Corporation Transport Adapté Mékinac (CTAM) pour le réaliser;

CONSIDÉRANT les modalités d'application au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 2, qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra alors au double de la contribution du milieu (MRC et passagers), et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que ces surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans le service de transport collectif;

CONSIDÉRANT que, pour le service de transport collectif régional, la MRC de Mékinac prévoit contribuer en 2019 pour une somme de 23 000 \$;

CONSIDÉRANT que la CTAM effectue environ 5 000 déplacements annuellement;

CONSIDÉRANT que la participation prévue des passagers sera de 26 575 \$ en 2019;

CONSIDÉRANT que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2019 et que les états financiers viendraient les appuyer;

CONSIDÉRANT que la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2019;

Re 19-04-59

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu :

Que la MRC de Mékinac demande au ministère des Transports, une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif régional pour l'année 2019;

Que les surplus du service de transport collectif régional soient réinvestis dans le budget de ce service au cours des années suivantes;

De confier à CTAM, le mandat d'organiser le transport collectif sur le territoire de la MRC de Mékinac;

D'autoriser une participation financière de 23 000 \$, tel que prévu au budget de la MRC;

- Adopté à l'unanimité -

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN INCENDIE : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'activités annuel 2018, du schéma de couverture de risques en incendie préparé par monsieur Benoit Beaupré en collaboration avec les représentants des différentes municipalités;

Re 19-04-60

EN CONSÉQUENCE, monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'approuver le rapport d'activités annuel 2018 du schéma de couverture de risques en incendie.

- Adopté à l'unanimité -

ENTENTE DE GESTION DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE DE MÉKINAC

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Mékinac propose le renouvellement de l'entente de gestion du bureau d'accueil touristique (BAT), adjacent à ses bureaux;

CONSIDÉRANT que la fréquentation estivale du BAT justifie le maintien de l'ouverture estivale;

CONSIDÉRANT que le comité touristique juge et recommande le maintien du BAT dans Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un bail pour l'emplacement du bureau d'accueil touristique avec le propriétaire de l'immeuble, Les Immeubles Dolia inc.;

Re 19-04-61

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser monsieur Claude Beaulieu, directeur général, à signer :

- l'entente 2019 avec la chambre de commerce de Mékinac, pour la gestion du BAT, et ce, en contrepartie d'un montant maximal de 8 000 \$ excluant les taxes, montant inclus dans l'entente de partenariat avec la Chambre de commerce de Mékinac;
- le bail avec les Immeubles Dolia inc. au montant de 4 200 \$ excluant les taxes.

- Adopté à l'unanimité -

MÉKINAC, VOISIN DU MONDE : PROGRAMME MOBILISATION-DIVERSITÉ DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DIVERSITÉ ET INCLUSION

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est aux prises avec un problème criant de démographie, causant également des problèmes de recrutement de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT le Programme Mobilisation-Diversité du ministère de l'Immigration, Diversité et Inclusion (MIDI);

Re 19-04-62a

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

- d'autoriser la direction générale à présenter une demande d'aide financière au MIDI, et la MRC accepte de participer financièrement, avec ses partenaires du milieu;
- d'autoriser la direction générale à signer tous les documents afférents.

- Adopté à l'unanimité -

ATTRACTION ET RÉTENTION DE LA MAIN-D'OEUVRE : FONDS DES RÉGIONS DESJARDINS

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est aux prises avec un problème criant de démographie, causant également des problèmes de recrutement de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Desjardins a créé un Fonds de 100 millions \$ pour soutenir le développement socio-économique des régions;

CONSIDÉRANT que dans Mékinac, une somme de 200 000 \$ est disponible pour créer des emplois, assurer une pérennité au sein de notre milieu et favoriser l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que les partenaires du milieu, particulièrement le Carrefour emploi Mékinac, se sont concertés pour élaborer un projet d'attraction et de rétention de la main-d'œuvre sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que ledit projet est conforme aux objectifs du Fonds des Régions de Desjardins;

Re 19-04-62b

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

- d'autoriser madame Nadia Moreau, directrice du service de développement économique de la MRC de Mékinac, à présenter une demande de soutien financier à Desjardins de 200 000 \$ pour le Fonds des Régions et de l'autoriser à signer les documents afférents.

- Adopté à l'unanimité -

BAUX DE VILLÉGIATURE : DEMANDE AU MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES UNE RÉVISION DE LA VALEUR DE RÉFÉRENCE DU PÔLE DE SAINTE-THÈCLE

CONSIDÉRANT la lettre datée du 2 avril 2019 adressée au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), monsieur Jonathan Julien, par les propriétaires riverains du Lac-aux-Sleighs situé sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que les revendications soulevées dans ladite lettre résumant très bien la situation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-02-12, déjà transmise au MERN;

CONSIDÉRANT les différentes démarches faites par la MRC de Mékinac pour régulariser ce dossier auprès du MERN;

Re 19-04-63

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac d'appuyer les propriétaires riverains du Lac aux Sleighs dans leur démarche et demander au ministre, monsieur Jonathan Julien, une révision en profondeur de critères relatif à ce dossier.

- Adopté à l'unanimité –

DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE BORNES ÉLECTRIQUE : AUTORISATION DE SIGANTURE DU PROTOCOLE AVEC LA MRC DE MASKINONGÉ

CONSIDÉRANT le projet de déploiement d'un réseau de bornes électriques sur le territoire de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la MRC de Maskinongé s'est engagée à être porteur de ce dossier régional auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT l'aide financière attribuée par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) pour ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente avec la MRC de Maskinongé;

Re 19-04-64

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale adjointe à signer le protocole avec la MRC de Maskinongé.

- Adopté à l'unanimité -

DÉPLOIEMENT D'UN RÉSEAU DE BORNES ÉLECTRIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT le plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec qui mandate Hydro-Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a décidé d'acquérir et d'installer une borne électrique dans son stationnement;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte que la MRC devienne un membre à condition qu'elle adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique;

Re 19-04-65

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale adjointe à signer l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques.

- Adopté à l'unanimité -

APPROBATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 362-2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-THÈCLE

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 362-2019 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 19-04-66

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement 362-2019 modifiant le règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

APPROBATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉROS 2018-361 ET 2018-362 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Note-Dame-de-Montauban a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement 2018-361 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement 2018-362 modifiant le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 19-04-67

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement 2018-361 modifiant le règlement de zonage;
- Règlement 2018-362 modifiant le règlement de zonage;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

ACCÈS INTERNET HAUTE VITESSE : MODALITÉ DE FONCTIONNEMENT DES NOUVEAUX PROGRAMME GOUVERNEMENTAUX

CONSIDÉRANT que les fournisseurs de service, qu'ils soient privés ou public, dépendent de la disponibilité de fonds publics afin de combler les besoins d'accès à Internet Haute Vitesse (IHV) et à une couverture cellulaire en milieu rural non-desservi;

CONSIDÉRANT que les gouvernements développent de nouveaux programmes d'aide financière qui seront bientôt connus dans le but d'atteindre l'Objectif de service universel défini par la décision CRTC 2016-496, soit un accès à tous les ménages canadiens à une connexion IHV d'au moins 50 Mbps pour le téléchargement et de 10 Mbps en téléversement ainsi qu'une couverture cellulaire;

CONSIDÉRANT que le programme « Branché pour innover » du gouvernement fédéral et le programme « Québec Branché » du gouvernement provincial, qui ont été lancés en 2016, visaient uniquement à soutenir le développement de services d'accès à IHV;

CONSIDÉRANT que ces programmes comportaient des critères d'admissibilité pour lesquels des entreprises de télécommunications ne pouvaient déposer de projets pour certaines communautés principalement en raison de cartes de références établis par le ministère de l'Innovation, Sciences et Développement économique Canada établissant des secteurs partiellement bien desservis dans des zones ciblées par hexagones de 25 km;

CONSIDÉRANT que plusieurs déploiements admissibles importants sont en cours dans la MRC de Mékinac et que ceux-ci créeront des disparités importantes entre des communautés adjacentes au sein même de la MRC;

CONSIDÉRANT que lors des élections provinciales de 2018, la Coalition Avenir Québec s'est engagée à la couverture de 100% des ménages tel que défini par l'Objectif de service universel tel que défini par le CRTC et que le premier budget déposé par le gouvernement provincial inclut les crédits promis à la réalisation de cet objectif;

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a également annoncé la disponibilité de nouvelles subventions lors du dernier budget fédéral;

CONSIDÉRANT que les critères de financement des programmes sont toujours en cours de définition et qu'ils sont principalement sous la gouverne du CRTC et que ces critères seront vraisemblablement ceux qui guideront le Québec pour son propre programme;

CONSIDÉRANT que ces critères doivent être établis de manière à régler rapidement les problèmes de disparité créés par des déploiements financés publiquement, de manière à ce que 100% des ménages de la MRC de Mékinac obtiennent l'accès à IHV et à une couverture mobile de qualité afin de supporter adéquatement le développement économique et social du milieu et améliorer la sécurité publique de la population;

CONSIDÉRANT que les entreprises et les citoyens interpellent régulièrement les municipalités de St-Adelphe et Hérouxville depuis plusieurs années afin d'avoir une meilleure couverture à IHV pour les activités courantes de tous les jours ainsi que pour avoir des conditions favorables afin d'être attractif pour les nouvelles initiatives économiques et les nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que les efforts des différents paliers gouvernementaux doivent être alignés afin d'établir des règles d'admissibilité communes qui permettront de combler 100% des besoins en service IHV et couverture cellulaire dans les meilleurs délais;

Re 19-04-68

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu :

QUE le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de mettre en places des programmes d'aide qui favoriseront rapidement les déploiements les communautés du territoire de la MRC de Mékinac qui n'ont pas les services dont l'ensemble des communautés bénéficient au sein même de la MRC.

Que copie de cette résolution soit transmise à :

- L'honorable François-Philippe Champagne, Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités et député de Saint-Maurice – Champlain;
- Monsieur François Legault, Premier ministre du Québec;

- Madame Geneviève Guilbault, Vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Mauricie;
- Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation;
- Monsieur Gilles Bélanger, député de la circonscription d'Orford, Adjoint parlementaire du ministre de l'Économie et de l'Innovation (volets économie et Internet haute vitesse);
- Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;
- Madame Sonia Lebel, ministre de la Justice, Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et députée de Champlain;
- Monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie;
- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC);
- Madame Marie-Louise tardif, député Laviolette / St-Maurice.

- Adopté à l'unanimité -

REMERCIEMENT À MADAME JULIE TRÉPANIÉ

Il est unanimement résolu de remercier madame Julie Trépanier pour sa contribution au monde municipale.

Le préfet transmettra une lettre à madame Trépanier au nom du Conseil.

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Yvan Hamelin, demande :

Si la MRC peut s'occuper de l'organisation du tournoi de golf annuel;

Où est rendu le dossier du centre de transbordement du parc industriel;

M. Hamelin invite également les membres du conseil au souper aux homards le 1^{er} juin 2019 au profit du golf St-Rémi.

M. Yvon Bourassa invite les membres du conseil à participer au Tournoi Desjardins et du Maire le 19 juin 2019 au Club de golf le St-Rémi.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 19-04-69

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière